

RPS : Risques Psychosociaux

LES RPS, C'EST QUOI ?

Les risques psychosociaux (RPS) portent atteinte à la santé physique et mentale des salariés. Générés par la situation de travail, ils peuvent aussi bien provenir des conditions d'emploi, de facteurs organisationnels que des relations professionnelles. Leur définition a été établie en 2011 par un collège d'expertise présidé par le sociologue et statisticien Michel Gollac :



« Les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ce qui fait qu'un risque pour la santé est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation mais son origine ». Rapport Gollac, 2011

Quelles différences entre facteurs de risques psychosociaux, risques psychosociaux et conséquences sur la santé ?

- **les facteurs de risques psychosociaux.** Les facteurs de risques psychosociaux sont à l'origine des risques psychosociaux.
- **les risques psychosociaux.** Les risques psychosociaux, ce sont les situations de travail où sont présents du stress, des violences internes ou externes, ou les trois en même temps.
- **les conséquences sur la santé, qu'elles soient physiques ou mentales.** Les conséquences sur la santé sont multiples : troubles musculosquelettiques, maladies cardiovasculaires, dépression, anxiété, épuisement professionnel, suicide...

Quels sont les facteurs de risques psychosociaux ?

Les facteurs de risques psychosociaux sont **classés en 6 catégories** :

- **l'intensité et le temps de travail**, qui correspondent à des contraintes de rythme, des objectifs irréalistes ou flous, une polyvalence non maîtrisée, des instructions contradictoires, de longues journées de travail ou des horaires décalés, le travail de nuit, l'imprévisibilité des horaires de travail ;
- **les exigences émotionnelles**, qui sont liées au besoin de maîtriser ses propres émotions, notamment dans les métiers au contact du public ou au contact de la souffrance humaine ;

- **le manque d'autonomie**, souvent créé par des marges de manœuvre trop faibles ou un manque de prédictibilité ;
- **les rapports sociaux au travail dégradés**, qui proviennent d'un faible soutien de la part de ses collègues ou du manager, d'un déséquilibre entre les efforts fournis et les récompenses ;
- **les conflits de valeur**, que ce soit entre les valeurs exigées au travail et les valeurs professionnelles, sociales ou personnelles des salariés ;
- **l'insécurité de la situation de travail**, qu'elle soit d'ordre socio-économique ou liée à l'absence d'accompagnement au changement.

Quels sont les principaux risques psychosociaux ?

Le stress constitue le principal risque psychosocial. Il est notamment engendré par la perception par le salarié d'un décalage entre les objectifs fixés et les moyens – qu'ils soient humains, techniques, financiers ou temporels – mis à disposition pour les atteindre.

Les violences internes et externes constituent également des risques psychosociaux. On les distingue de la manière suivante :

- **les violences internes**, elles sont commises au sein de l'entreprise par des salariés. Il peut s'agir de harcèlement moral ou sexuel, de conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes.
- **les violences externes**, elles sont commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise. Elles se traduisent par des insultes, menaces ou agressions.

Quelles sont les conséquences pour les salariés ?

Chez le salarié, les risques psychosociaux peuvent se manifester, physiquement et/ou mentalement, par :

- des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- des maladies cardiovasculaires ;
- des troubles de santé mentale comme un épisode dépressif, des troubles anxieux, un état de stress post-traumatique, des tendances suicidaires ;
- une aggravation ou une rechute de maladies chroniques ;
- des conduites addictives.

Comment prévenir les risques psychosociaux ?

Dans le cadre des risques psychosociaux, il faut privilégier une démarche de prévention collective axée sur le travail et son organisation. Il ne s'agit pas d'évaluer individuellement la psychologie de chaque salarié.

Partenaire de votre vie professionnelle, vos représentants CFTC BP MED sont là pour vous accompagner et vous renseigner.



Vos Délégués Syndicaux



Valérie
ALLODI



Naoufel
BEN ALI



Jean-Philippe
BELOUZE



Ugo
VINCENT

C'est le bon choix